



Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Autorisation

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro 2402737.

Article 2. Règles

*Il s'agit d'un tournoi de **Simple, Double et Double Mixte** se déroulant selon les règles de la FFBaD et notamment le RGC.*

Article 3. Organisation générale

Art. 3.01 *Les Juges-Arbitres sont **Cédric MARC** et le responsable GEO du tournoi est **Sébastien CHOPIN**.*

Art. 3.02 *Le tournoi se déroulera dans le gymnase du Palais des Victoires, sur 7 tapis.*

Article 4. Inscriptions

Art. 4.01 *Le tournoi est ouvert aux joueurs **NC / P / D / R / N3 & N2** de catégories Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans. Les joueurs devront être en possession de leur licence le jour de la date limite d'inscription.*

Les jeunes joueurs (Cadets) seront acceptés sous condition d'être classés minimum D7 pour les garçons et D9 pour les filles dans le tableau désiré.

Art. 4.02 *Les matchs de **Simple (SD / SH)** se joueront le samedi jusqu'au quarts ;*

*Les matchs de **Double (DD / DH)** se joueront le samedi jusqu'aux quarts ;*

*Les matchs de **Double Mixte (DX)** se joueront le dimanche ;*

Toutes les demi-finales et finales se joueront le dimanche après-midi.

Pour les simples et doubles, dans le cas d'un tableau en poule unique, elle pourra être jouée intégralement le samedi.

Art. 4.03 *La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 1^{er} juin 2025**.*

Art. 4.04 *Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries et têtes de poules seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (**CPPH**) du **Jeudi 29 Juin 2025**.*

Art. 4.05 *Il est possible de s'inscrire au choix sur deux des trois tableaux proposés.*

Art. 4.06 *Les droits d'engagement sont de **21 € pour un tableau**, de **25 € pour deux tableaux**. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort.*

Art. 4.07 *Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée, et se feront via le site MyFFBAD*



Art. 4.08 *Aucune inscription par téléphone ne sera retenue. En cas de surnombre d'inscriptions, la priorité sera donnée aux premiers inscrits. Les autres joueurs seront placés par Liste d'attente.*

Le règlement des inscriptions sera à effectuer dans les meilleurs délais au plus tard le jour de la compétition. Dans la mesure du possible, merci de procéder par paiement par carte bancaire ou sinon par virement, avec pour objet le nom de votre club.

IBAN : FR76 1910 6006 2900 3254 9101 991 **Code BIC :** AGRIFRPP891

Article 5. Confection des Tableaux

Art. 5.01 *Le **tirage au sort** des tableaux sera effectué le **lundi 2 juin 2024**.*

Art. 5.02 *Les tableaux nommés Top 1, 2, ... seront constitués à l'issue des inscriptions par l'Organisateur en fonction du CPPH des joueurs/paires.*

Art. 5.03 *Pour la constitution des tableaux, l'Organisateur cherchera par souci de transparence et d'équité à respecter au mieux les indications suivantes :*

Le nombre de tableaux d'une discipline dépend du nombre d'inscrits

L'Organisateur cherchera à constituer avant toute chose les tableaux les plus homogènes possibles en CPPH (le ratio entre le plus fort et le plus faible d'un tableau sera si possible similaire d'un tableau à l'autre d'une même discipline) avec une phase de poules suivi d'un tableau à élimination directe.

*Le nombre de **sortants par poules** sera de **2** (deux) dans tous les tableaux.*

Les choix de l'organisateur seront faits en accord avec le Règlement Général des Compétitions.

Art. 5.04 *Si l'organisation des échéanciers le permet, il sera inclus une petite finale. On réservera en priorité cette disposition aux tableaux ayant le moins de matchs.*

Art. 5.05 *En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), il (elle) pourra être remplacé(e) par un joueur (ou une paire) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, ou à défaut par un autre joueur volontaire.*

Le joueur (ou la paire) est le premier de la liste qui répond aux critères de remplacement.

Exceptionnellement, le jour de la compétition, un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi tout en respectant le RGC.

Ces décisions se prennent par accord mutuel entre le joueur concerné ou les joueurs de la paire concernée, le juge-arbitre et l'Organisateur.

Un joueur dont le partenaire est forfait peut donc choisir d'annuler son inscription ou accepter un autre partenaire.



Article 6. Compétition

- Art. 6.01 *Les volants seront à la charge des joueurs de manière équitable. En cas de litige entre les joueurs, le volant choisi sera le volant officiel du tournoi (**Victor Queen** à 28€ la boîte) à la vente dans la salle.*
- Art. 6.02 *Les horaires et l'ordre des matchs seront donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre.*
- Art. 6.03 *Tout joueur devra être présent dans la salle une heure (60 mn) avant son premier match.*
Tout joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre.
- Art. 6.04 *Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur match. Ils devront tester les volants dès leur arrivée sur le terrain.*
- Art. 6.05 *Le mode de jeu est fixé à 2 sets gagnants de 21 points.*
- Art. 6.06 *Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau...).*
- Art. 6.07 *Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers (deux au maximum par joueur/paire). Les règles sanitaires en vigueur priment sur ce point de règlement.*
- Art. 6.08 *En raison de la structure de la salle, aucun let ne sera joué, ni au service ni en jeu.*

Article 7. Temps de repos

- Art. 7.01 *Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le début du match suivant sera de 20 minutes.*
- Art. 7.02 *Les matchs pourront être lancés en avance uniquement avec l'accord des joueurs concernés ou de l'adulte responsable présent s'il s'agit de mineurs.*

Article 8. Arbitrage

- Art. 8.01 *Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage ou arbitrés si des officiels sont disponibles.*
- Art. 8.02 *Un joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre à tout moment. Ce dernier pourra désigner un arbitre (ou une personne faisant office) pour permettre la suite de la rencontre.*



Article 9. Forfaits / disqualifications

- Art. 9.01 *Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) à adresser à la Ligue Paca de Badminton (competition@sudbad.fr) sous peine de sanction Fédérale.*
- Art. 9.02 *Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre et donc disqualifié, et ce, quel que soit le niveau de la compétition.*
- Art. 9.03 *Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.*

Article 10. Récompenses

- Art. 10.01 *Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots ou des bons d'achats. La remise des récompenses d'une catégorie pourra s'effectuer immédiatement après chaque finale.*

Article 11. Rappel Réglementaire

- Art. 11.01 *Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD sera exigée sur les terrains.*
- Art. 11.02 *Chaque joueur mineur présent devra être accompagné durant la totalité de sa compétition par un représentant majeur qui doit signer la feuille de responsabilité et qui s'engagera à rester présent.*
- En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il devra présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.*
- Art. 11.03 *L'usage de substances et de moyens destinés à améliorer les performances et considérées comme dopantes sont interdites. La liste des dits produits est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne devant, pour des raisons médicales, utiliser l'un de ces produits devra en informer le juge-arbitre et devra être en mesure de présenter un certificat médical le précisant*

Article 12. Responsabilité

- Art. 12.01 *Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.*
- Art. 12.02 *Le comité d'organisation se réserve la possibilité, sous contrôle du juge-arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l'équité et de l'esprit sportif.*





Article 13. *Acceptation du Règlement*

Art. 13.01 *Toute participation implique l'adoption du présent règlement par les joueurs et, le cas échéant, par leurs responsables pour le bon déroulement de la compétition, l'équité et le respect de chacun. Nous vous remercions d'y être attentifs afin que ce tournoi soit un bon moment pour tous.*

A Cannes le 16/04/2025

Badminton Club de Cannes

Le Juge-Arbitre

Sébastien CHOPIN

Cédric MARC

